

DELIBERATION N° 67/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

DATE DE CONVOCATION		L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 4 JUILLET, à 19h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT , Maire.
22 juin 2022		ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Corinne DROUEN - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Monsieur Didier PAPELOUX .
DATE D’AFFICHAGE		EXCUSÉS : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH , Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN , Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE , Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT , Monsieur Éric ESTRIER , Madame Catherine FILIPOV .
NOMBRE DE CONSEILLERS		Formant la majorité des membres en exercice.
En exercice	14	A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH .
Présents	08	
Votants	12	

CONSTRUCTION D’UN OUVRAGE DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE
Marché de travaux
Attribution des lots 2 et 3

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que confrontée à un processus régressif et continu de sa falaise lié aux circulations d'eaux souterraines et menaçant le bourg en l'absence d'intervention, mettant en péril la sécurité des personnes en promenade basse et les habitations situées en crête, la commune a décidé d'engager la phase de réalisation de ce projet qui consiste à un clouage généralisé de la falaise, associé à un parement en béton armé, pour confiner les terrains et traiter le risque de rupture de la falaise, accompagné de dispositifs de gestion des eaux, de cheminements piétons, de végétalisation, de reprise des revêtements existants

Ces aménagements techniques de confortement s'accompagnent d'un projet d'insertion paysager, ayant pour objectif général la mise en valeur de la falaise, du village de Villerville et de la promenade située en pied de falaise.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2022, l'assemblée a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du dossier de consultation des entreprises,
- Approbation du lancement de la procédure de consultation pour le marché de travaux relatif à la construction d'un ouvrage de confortement de la falaise :

- Lot n°1 : gros œuvre,
- Lot n°2 : voirie et réseaux divers,
- Lot n°3 : espaces verts/mobilier.

Il vous est présenté, les résultats de la consultation relative aux lots 2 et 3 du marché de travaux.

Conformément à la procédure retenue, le déroulement s'est effectué comme suit :

- Date d'envoi de l'avis de consultation : le 24 mars 2022
- Organe de publication : Ouest France - Pays D'Auge / profil acheteur de la commune (AWS) / BOAMP / JOUE
- Date limite de remise des offres : 20 mai 2022 à 12h00

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 juillet 2022 et elle a procédé à l'examen du rapport d'analyse des offres présenté pour les lots 2 et 3.

Après classement des offres, la CAO a attribué les marchés comme suit :

- Pour le lot 2 : Colas France pour un montant de 418 498,61€ HT
- Pour le lot 3 : Oxalis Paysage pour un montant de 175 181,09 € HT

Les rapports d'analyse des offres par lot (ci-joint) établis par le maître d'œuvre ANTEA/INGE-INFRA, sont présentés à l'assemblée.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 2 avec la société Colas France pour un montant global de 418 498,61€ HT.

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits sur la ligne budgétaire 21281.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 3 avec la société OXALIS Paysage pour un montant global de 175 181,09 € HT.

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits sur la ligne budgétaire 21281.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

